

# Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

DIRECTEUR : GEDEON DESILETS

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

PROPRIETAIRES : G. DESILETS & FRERE

## LES TROIS-RIVIERES



LUNDI, 29 DECEMBRE 1890.

### A NOS ABONNES

A l'occasion de la nouvelle année qui commence jeudi prochain, nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs nos meilleurs souhaits et nos vœux les plus sincères de bonheur et de prospérité.

### Les Etrennes.

La charité veut que l'on donne aux pauvres, La vanité veut que l'on donne aux riches.

J'ai connu un honnête homme, un chrétien, — comme il est beaucoup à Paris, quoiqu'on en dise, — lequel répandait autour de lui sur les indigents, non seulement la totalité de son superflu, mais encore une large part de son nécessaire. Eh bien ! cet homme très profondément pénétré des croyances chrétiennes, était soumis périodiquement à un supplice effroyable. Durant les deux derniers mois de l'année, le spectre du premier janvier paralysait sa charité. Se croyant obligé par l'usage, par certaines relations sociales il se privait de bonnes actions pour pouvoir suffire aux dépenses des étrennes. Ce qu'il souffrait alors dans son cœur et sa conscience, ne se peut exprimer. Et cependant, il n'osait rompre ouvertement avec l'horrible tyrannie de l'usage.

Un jour de décembre, une sœur de charité, accoutumée à son bon accueil, vient frapper à sa porte.

— Ma bonne Sœur, lui dit-il d'un air embarrassé, je ne puis aujourd'hui vous rien donner ; toutes mes ressources ont leur destination arrêtée irrévocablement. J'ai mes pauvres.

La Sœur leva sur lui ce clair et doux regard que possède seule la sainteté. Puis elle s'inclina, dit quelques gracieuses paroles et descendit l'escalier.

Ah ! oui, j'ai mes pauvres, dit en lui-même le malheureux homme demeuré seul, en proie à un grand trouble intérieur. J'ai mes pauvres : ce sont les riches. Pauvres pleins d'avidité, qui veulent des coffrets, des dentelles, des bonbons exquis...

Il ouvrit une armoire où déjà il avait commencé à mettre les étrennes qu'il se préparait à donner. Sur trois étagères étaient rangées la part des enfants, puis celle des pauvres, et enfin celle des maîtresses de maison chez lesquelles il avait coutume d'aller.

Il regarda et se mit à réfléchir.

La part des enfants !... elle est sacrée, se dit-il. C'est un rayon du soleil sur ces fleurs charmantes auxquelles la joie va si bien. C'est un sourire du bon Dieu de Noël... La part des enfants est sacrée, pourra cependant qu'on ne leur donne point de choses qui les corrompent en les habituant à la fripillerie et à un luxe.

Et voilà qu'il dégarmit cette étagère de cinq ou six coûteuses futilités.

— Que la part des pauvres est petite ! s'écria-t-il. — Et c'est pourtant la part de Dieu !... J'étais nu et vous m'avez vêtu, j'avais faim et vous m'avez nourri... Ce que vous avez fait au dernier d'entre eux-ci c'est à moi-même que vous l'avez fait, dira le Christ au dernier jugement.

— Hélas, si cette part est petite, c'est que celle-ci est grande, ajouta-t-il se tournant vers l'étagère chargée des bijoux, des bonbons, des divers objets qu'il destinait à quelques grandes dames du noble faubourg ou de la Chaussée d'Autin. C'est ici qu'est le cœur même du mal l'esprit du luxe qui tarit toutes les sources de la charité. C'est avec l'aumône que j'aurais pu faire, c'est avec la faim des malheureux que je n'ai point nourris, c'est avec leurs souffrances que je n'ai point apaisées, avec leurs larmes que j'ai cessé d'essuyer, c'est avec la vie des pauvres que j'ai acheté ces misérables fantaisies. Dans ces bonbons il y a du sang humain.

Il s'assit et plongea la tête dans ses mains, profondément remué par les pensées qui venaient de traverser son esprit et son cœur. Quand il releva son front, son inquiétude était devenue de la joie. Dieu avait envoyé un rayon de sa lumière dans cette âme troublée.

Il sortit, emporta tous les objets de luxe, demeura quelques heures et puis rentra.

Il prit une plume et il écrivit une lettre qu'il recopia ensuite en plusieurs exemplaires avec quelques variantes :

— Madame, je voulais, comme de coutume vous envoyer mes étrennes au nouvel an, et voilà que je ne vous adresse qu'une rose d'hiver que j'ai cueillie pour vous dans le petit jardin qui est sous ma fenêtre. J'avais consacré cent vingt francs

à vos étrennes, mais le remords m'a pris et je les ai transformées, au gré de votre âme qui est chrétienne d'une façon dont vous me remercerez, j'en suis sûr.

Je viens d'envoyer en votre nom un petit mobilier à la famille \*\*\*, rue des Marais, qui avait tout vendu pour avoir du pain. On vous a bény et voici la lettre que ces pauvres gens vous écrivent. Je la joins à la rose d'hiver ; les paroles du pauvre, consolé dans sa douleur, parfumeront cette fleur qui a pris naissance au milieu des frimas. N'est-ce pas que j'ai bien fait et que vous préférerez la joie et le bien-être d'un malheureux à la petite satisfaction qu'aurait pu vous donner quelques jolies babioles perdues au milieu des richesses de votre salon ?

A une autre il écrivit :  
" Je viens de vous voler deux cents francs. J'ai vendu vos étrennes, déjà achetées depuis plusieurs jours. J'ai loué pour ce prix un tout petit appartement de trois pièces situé au cinquième de la Rue Bonaparte, no..."

Vous me croyez fou, sans doute, en lisant ceci, et vous vous trompez ; je vous sais bonne, voilà tout. Allez rue de... tout à côté de chez vous. Vous trouverez là deux bonnes vieilles femmes, chassées par leur propriétaire et qui demain doivent être sans asile. Elles sont au désespoir. Conduisez-les dans votre logement et dites leur : " Ceci est à vous. " Goûtez la joie de leur reconnaissance. Je vous la donne.

" Voilà mes étrennes. En êtes-vous contente, ou voulez-vous que j'aille de nouveau faire emplette d'un éventail ou d'une boîte de bonbons ? Sans mentir, l'éventail était charmant et les dragées venaient de chez Bossier. "

Sur une troisième feuille de papier, il traça les lignes suivantes :

" Monsieur Toto, mademoiselle Nini, voici vos étrennes. Vous vous attendiez peut-être vous, monsieur Toto, à une jolie chaîne de montre qui remplacerait votre cordon noir ; vous, mademoiselle Nini, à quelque princesse des poupées, magnifiquement habillée de dentelles, comme tant de personnes raisonnables. Eh bien ! non, mes chers enfants, je vous envoie mieux que cela, et j'ai trouvé un cadeau dont votre jeune cœur sera plus content. Le panier que je vous envoie contient deux très chauds costumes d'hiver, l'un pour un petit garçon de douze ans, l'autre pour une petite fille de huit. Ce petit garçon et cette petite fille sont les deux enfants d'un pauvre homme de votre voisinage, réduit à la dernière misère par une maladie. Je viendrai vous prendre lundi, mes chers petits, et je vous accompagnerai chez ces malheureux, car je veux que vous me permettiez, pour mes étrennes à moi, d'assister à la joie que vous aurez à donner vous-mêmes des vêtements à ceux qui en manquent, suivant le précepte de Notre-Seigneur. Vous pleurerez peut-être mes bien-aimés, vous pleurerez en essayant les pleurs d'autrui ; mais ces larmes-là sont douces et exprimeront votre félicité. "

Il écrivait aussi ce petit billet :

" Ma vieille amie, vous aimez les pauvres, vous avez vos œuvres. Voici cent francs. Ce sont mes étrennes. Faites-en l'aumône suivant votre cœur. "

A d'autres personnes il adressait une souscription, qu'il avait acquittée, pour elles en leur nom, à un Patronage, à un Refuge, à quelque une de ces belles œuvres de bienfaisance comme il en est tant à Paris et ailleurs. A une dame de ses amies, heureuse épouse et heureuse mère, il donna la pension et l'entretien d'une orpheline dans la maison de Livry. A une autre, il envoya un vieillard, tout misérable, qui croyait ne porter qu'un paquet d'étrennes, et qui revint vêtu de neuf. La charité est ingénieuse, et trouve cent formes variées.

L'homme dont je vous parle écrivit ainsi longtemps, et le soir il s'endormit heureux.

Cher lecteur et bonne lectrice, qui vous empêche de goûter le même sommeil ?

Si ce que je viens d'écrire et de raconter pouvait vous en donner le désir ; si ces pages détournaient ça et là vers les maisons des pauvres quelque peu de cet argent que vous destinez à l'étrenne des riches ; si, au lieu de donner à ces derniers des objets de luxe dont ils regorgent, vous leur faisiez en quelque sorte cadeau d'une de ces bonnes actions dont ils sont parfois indigents ; si, pour le Nouvel An, vous offriez aux personnes que vous aimez le mieux, la guérison d'une misère et la consolation d'un malheureux ; si vous faisiez cela, je remerciais Dieu de m'avoir mis tout à l'heure la plume à la main.

HENRI LASSERRE.

Une élection devra aussi avoir lieu prochainement dans Kamouraska, laissé vacant par la mort de M. Dessaint député fédéral de ce comté.

### DIX MILLIONS !

Le gouvernement a soumis vendredi soir ses résolutions concernant l'emprunt. La somme demandée est de \$10,000,000.

Les électeurs qui ont confié le pouvoir à M. Mercier pour faire des économies, ont maintenant des chiffres positifs pour faire l'appréciation de la sagesse de leur conduite. En 1887 M. Mercier a emprunté \$3,500,000 ; en 1890 il emprunte encore \$10,000,000. Cela fait une somme totale de treize millions et demi en trois ans ! Est-ce assez concluant.

A ce taux là nous aurons la banqueroute ou la taxe directe à courte échéance. Aux contribuables de préparer leurs bourses.

### LA POLITIQUE A QUEBEC

Jamais gouvernement n'a su entasser plus d'offenses aux principes et d'absurdités administratives que ne l'a fait le cabinet Mercier depuis une dizaine de jours.

Le suffrage universel, les écoles gratuites, l'abolition des Chambres Hautes ont été portés aux nues par le premier ministre et ses partisans en dépit des saines doctrines sociales, et des traditions religieusement conservées par notre peuple jusqu'à ce jour.

Cette audace a créé un véritable scandale, d'abord parce qu'on n'était pas habitué à entendre les hommes du pouvoir émettre de telles idées aussi radicales, et ensuite parce qu'on a précisément choisi pour faire ces déclarations le moment où l'on recevait de la part même du chef de l'Eglise, les plus insignes faveurs. Le sens moral a été profondément offensé de cet abus révoltant condamné par les lois les plus élémentaires de la décadence.

A cela est venu se joindre un dévergondage administratif sans précédent dans nos annales parlementaires.

Nous avons signalé l'augmentation effrayante des dépenses dans toutes les branches du service civil, augmentation qui a épuisé les revenus au point que le gouvernement a dû faire pour \$750,000 d'emprunt aux Banques, depuis le 1er novembre dernier.

C'était déjà ruineux. On vient d'ajouter à cela un don gratuit aux compagnies de chemin de fer de la valeur d'environ sept millions. Dans le même temps, on vote au sujet des licences une série de résolutions où l'on paraît renoncer au droit de légiférer sur la vente en gros des boissons, ce qui est de nature à diminuer les revenus provinciaux au bénéfice du gouvernement fédéral. On accorde aussi \$100,000 aux écoles dites gratuites du soir qui sont pour le bénéfice des villes seulement, mais dont les contribuables des campagnes payeront enfin de compte leur quote-part comme tous les autres citoyens responsables de la dette publique. On donne encore \$30,000 au haras national de Montréal pour l'usage (non gratuit) de six étalons qui seront envoyés dans quelques comtés pour la reproduction pendant l'espace limité de six ans. Si ceci est une très mince affaire pour les agriculteurs de la province en général, parce que le plus grand nombre ne verront pas même la couleur de ces fameux étalons, c'est une grosse et payante affaire pour les propriétaires de l'établissement.

On a fait encore sous prétexte d'honorer le mérite agricole et surtout pour honorer un M. Champagne, le père de l'ancien conseiller législatif qui a trahi les conservateurs pour donner à M. Mercier une majorité au conseil, une fête splendide qui a coûté quelques milliers de piastres. Cette fête a pu être agréable à ceux qui y assistaient mais le bénéfice qui en reviendra à toute la classe agricole du pays paraîtra fort problématique. Les cultivateurs ne se paient pas la luxe de boire le champagne chez eux et ne seront guère flattés que M. Mercier le fasse couler à flots, même pour fêter une trentaine de leurs collègues si méritant qu'il soit, quand ils ont la certitude qu'on viendra leur demander demain l'argent nécessaire pour payer ces générosités.

Enfin vendredi soir le gouvernement, a demandé à la Chambre de l'autoriser à emprunter dix millions de piastres pour répondre à ses petites et grandes dépenses. Cette saignée financière sans précédent a été le couronnement de la série d'actes politiques, tous plus blâmables les uns que les autres qui terminent la session actuelle.

Où un pareil régime peut-il conduire la province sinon à un désastre ?

### L'Instruction Gratuite et Obligatoire.

M. le curé de Notre-Dame de Montréal a donné du haut de la chaire le système d'instruction gratuite et obligatoire que certain de nos législateurs désireraient voir s'implanter au milieu de nous.

" Il faut se défier à dit le prédicateur, de ces grands mots qui trompent et éblouissent les peuples, dont il est bon de connaître la véritable signification. Il est grandement question en ce moment de l'instruction gratuite et obligatoire. Que signifient réellement ces deux mots ?

" Le premier la gratuite n'est qu'une menterie. En effet, cette gratuite revient au contraire à une taxe plus lourde que celle prélevée aujourd'hui. Le gouvernement ne fera rien payer pour donner l'instruction aux enfants, soit : mais il faudra pourtant payer les professeurs, les fournisseurs de classe, etc. Dans quelle poche le gouvernement prendra-t-il les sommes nécessaires, si ce n'est dans la poche du contribuable, qui trouvera par ce fait ses taxes augmentées. Donc la gratuite se traduira pour lui par une augmentation de ses contributions,

" L'instruction obligatoire, c'est-à-dire que le père de famille sera forcé d'envoyer son enfant à l'école et de lui faire donner l'instruction qu'on y donne et non une autre ; c'est comme si on venait lui dire : Tu nourriras et habilleras ton enfant, non comme tu voudras, mais comme le gouvernement te l'imposera. Ce serait de la tyrannie : il en est de même quant à l'instruction et cette tyrannie est bien plus grave, car elle touche à ce qu'il y a de plus intime : l'éducation d'un enfant.

" On doit ne pas se laisser tromper par ces mots qui ont déjà fait tant de mal dans les vieux pays.

" On trouve dans ces paroles énergiques si pleines de vérité, la condamnation directe du mauvais principe de M. Mercier qui s'est prononcé avec emphase en faveur du système gratuit d'instruction et qui a commencé à le mettre en application par l'établissement des écoles du soir.

### Le diocèse de Montréal

Une dépêche reçue de Rome il y a déjà quelques jours réduit à néant toutes les nouvelles annonçant la division prochaine du diocèse de Montréal et la nomination de Monsieur Label comme évêque d'un nouveau diocèse dans cette partie de la province.

Voici ce que dit à ce sujet la *Semaine Religieuse* de Montréal :

" Une dépêche nous informe que Mgr. l'archevêque de Montréal a remporté un succès complet, et atteint de toutes manières le but de son voyage.

" Il est dit spécialement que le diocèse reste intact, que le plan de division proposé a été rejeté unanimement par les cardinaux, et enfin que le Pape a signé aujourd'hui un décret confirmant cette décision.

" Messieurs les membres du clergé et tous les fidèles du diocèse de Montréal n'auront qu'une voix pour remercier le bon Dieu d'avoir ainsi couronné les démarches de notre archevêque vénéré.

" Archevêché de Montréal, " 18 décembre 1890. "

### LES TROIS MESSES DE NOEL

A Noël, les Papes disaient trois messes, la première à la basilique libérienne (Ste Marie Majeure), la seconde à l'église de Ste Anastasie, et la troisième au Vatican, comme Benoît XIV le prouve par d'anciens ordos ou missels romains. St Grégoire-le-grand parle des trois messes de ce jour.

Cette coutume des Papes se répandit dans l'Eglise, bien qu'elle ne soit pas de précepte.

Poujet rapporte que les trois messes sont célébrées pour honorer la triple naissance du Christ : la première, par laquelle il procéda du Père avant les siècles ; la seconde, de la Sainte Vierge ; et la troisième, par laquelle il naît spirituellement dans les cœurs par la foi et la charité.

### Courrier

La *Minerve* annonce que la société conclue entre M. M. Trellé Berthiaume et M. Remi Tremblay pour l'exploitation de ce journal a été dissoute de consentement mutuel.

Le procès intenté par les directeurs politiques de *La Minerve* contre M. Berthiaume, l'éditeur de ce journal, pour avoir pris M. Tremblay en société sans leur consentement, et qui vient d'être jugé en faveur des demandeurs, paraît être la cause de la retraite de M. Tramblay.

On dit que M. Linère Taschereau sera le candidat conservateur à Portneuf pour l'élection fédérale qui aura lieu prochainement dans ce comté.

L'honorable M. Mercier doit partir pour l'Europe, dans le cours du mois prochain.

Il sera accompagné de l'honorable M. Sheyn, trésorier de la province.

Sa Sainteté Léon XIII a reçu le 23 courant, les compliments des cardinaux, à l'occasion du 53e anniversaire de la première messe qu'il ait célébrée. Le Pape paraissait plein de santé. Dans sa réponse aux félicitations, Léon XIII a dit qu'il déplore la guerre que les sectes font à l'Eglise sur tous les points du globe.

Au sénat français on a discuté la question de supprimer le traitement du cardinal Lavigerie, parce qu'il s'était occupé de politique. Cette proposition a amené à la tribune M. Faillières, ministre de la justice, qui a déclaré que le gouvernement approuvait la conduite du cardinal Lavigerie, qui a donné son adhésion à la République et qu'il le considérait comme un bon citoyen.

M. Faillières a ajouté que le cardinal Lavigerie n'a pas été blâmé par le pape pour sa déclaration en faveur de la République ; au contraire. Les termes de la réponse du ministre de la justice ont fait voir que le gouvernement français avait un vif désir de conclure une entente avec le Vatican.

La date officielle du recensement est fixée au six avril prochain,

Le poète populaire de la France, M. François Coppée, est dangereusement malade.

Sa Grandeur Mgr Taché, a reçu ces jours derniers, de Rome, les bulles nommant le Rév. Père Emile Grouard, O. M. I., évêque d'Iron et vicaire apostolique d'Arthabaska-McKenzie, succédant ainsi à feu Mgr Faraud.

La misère du peuple en Italie est terrible en ce moment. A Turin, 7,000 pères de famille sont sans travail ; à Milan, il y en a 10,000 et à Rome 5,000. Hommes, femmes et enfants meurent de faim dans ces belles villes, ainsi qu'à Venise, Gènes, Brescia et ailleurs encore.

Une dépêche de Rome, au *Gaulois*, de Paris, annonce qu'au prochain consistoire le Père Montsabrè sera élevé aux honneurs de la pourpre. Si la nouvelle est bien fondée les dilettanti de l'éloquence sacrée s'en désolent, à la pensée que l'illustre dominicain une fois entré dans le Sacré Collège ne se fera plus guère entendre en chaire.

### Nouvelles Locales

Jeudi prochain, premier de l'An, le *Journal* ne paraîtra pas.

Nous avons eu samedi une forte bordée de neige.

La pêche du "petit poisson" promet d'être abondante cette année sur le St Maurice et sur les rives du fleuve à Batiscan, Champlain et au Cap de la Madeleine.

Plusieurs de nos riches cultivateurs de la Banlieue et de Ste-Marguerite se proposent d'établir, au printemps, deux grandes fromageries. Cet excellent projet est en bonne voie de réalisation.

On dit que la *Paix* suspend sa publication.

Il y aura à Nicolet les 7 et 8 janvier prochain deux grandes soirées dramatiques données par les amateurs de la ville. La partie musicale sera dirigée par M. O. de Chatillon avec le concours de M. A. Smith.

Le programme est extrêmement attrayant. Ces séances auront lieu à l'Hôtel de Ville. Admission 15 cents ; sièges réservés 25 et 40 cents.

Nous invitons nos nombreuses pratiques de donner leurs ordres de suite pour leurs achats, de Noël et du jour de l'An, car l'an dernier un grand nombre n'ont pu être servis à cause de l'encombrement, malgré les préparatifs que nous avons faits d'avance. Notre stock est immense dans toutes les lignes : Epicerie, Provisions, Vaisselles, Argenteries, articles de Fantaisie, Raquettes, Toboggans, etc.

Nos Vins et Liqueurs, sont de premier choix.

Nous avons de petits Barils de Bière de 4 Gal. à \$1.50.

Notre Bière en Bouteille et en quarts est splendide.

N'oubliez pas que lorsque le montant de vos achats atteint \$25.00, vous avez droit à un présent en argenteries valant \$3.00.

N'oubliez pas non plus que L. T. Cormier est le seul Epicier à Trois-Rivieres qui donne ces magnifiques présents !

1891

Les Calendriers de 1891 pour les diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet, approuvés par l'autorité diocésaine sont en vente chez M. Ed. S de Carufel Libraire, Trois-Rivières.

Le Calendrier publié par M. Édouard Carufel, pour le diocèse de Nicolet, est le seul approuvé et le seul autorisé par Mgr l'Evêque de Nicolet.

Par ordre de Sa Grandeur, F. A. SAINT-GERMAIN Ptre, Ass.-Sec.

10 décembre 1890.

NOTES

La majorité du gouvernement sur l'emprunt n'a été que de 15 voix.

MM. Pelletier, Bourbonnais, Lussier et Monfette ont voté contre l'emprunt.

M. Clendening, de l'opposition a voté pour.

J. M. Desilets, Ecr Avocat, C. R. a été élu à l'unanimité marguillier de l'œuvre et fabriquer des Trois-Rivières.

Le jour de Noël le Rév. Mess. Beaudet pu Séminaire a fait un éloquent sermon à la cathédrale.

Les Chambres provinciales seront prorogées demain.

Cent-cinquante familles quitteront le Dakota-Sud le 20 de mars pour venir s'établir dans le Nord-Ouest canadien.

Chaque hiver, à l'occasion des fêtes et afin de faire place aux marchandises nouvelles, M. Chs. Dion, marchand-tailleur, Trois-Rivières, fait une vente à prix réduit de toutes ses marchandises (habits de cérémonie exceptés). Comme les autres années, il invite le public à aller visiter son établissement où l'on trouvera un assortiment considérable de tweeds, étoffes et draps de toutes sortes. Ces marchandises sont du dernier genre et dans les patrons les plus nouveaux. Les clients auront un choix splendide, surtout les premiers jours de la vente.

Pour détails, voir circulaire.

Législature Provinciale

Séance du 22 décembre.

L'Orateur prend le fauteuil à 11 45 heures.

M. LUSSIER propose, appuyé par M. Monfette la résolution suivante:

Cependant que lors de la création d'un portefeuille, celui de Président du Conseil Exécutif, il fut entendu pendant la session de 1888, que cette charge serait remplie par le Premier-Ministre, pour lui permettre de s'occuper de la direction générale des affaires.

Que, du moment que le Premier-Ministre a abandonné cette charge, il n'y a plus de raisons qu'elle existe; Qu'en conséquence, cette chambre se déclare pour l'abolition de la charge de Président du Conseil Exécutif.

Je ne veux pas, dit-il, avec cette émotion, embarrasser le gouvernement, mais je crois lui fournir l'occasion d'opérer une réforme qui lui vaudra la reconnaissance, publique. A la session de 1888, quand le premier-ministre soumit le projet de loi créant le président du Conseil exécutif, il dit qu'il y aurait 7 ministres mais que le nombre des départements ne serait pas augmenté. Je votai pour cette mesure que je croyais juste dans le temps; aujourd'hui les mêmes raisons n'existent plus. Le premier-ministre, pour qui cette charge avait été créée, l'a abandonnée pour devenir commissaire de l'agriculture, et si cette charge n'a pas été créée pour lui donner plus de temps de s'occuper des affaires générales de la Province, elle n'a pas sa raison d'être. Je respecte le président actuel du Conseil exécutif, M. D. Ross, mais je ne vois pas pourquoi la province lui paierait plus longtemps \$4,000 par année pour ne rien faire, et \$1,200 à un secrétaire privé pour l'aider.

M. BOURBONNAIS propose que le débat soit ajourné jusqu'à vendredi.

M. BLANCHET approuve en tous points la motion du député de Verchères.

M. MERCIER.—Je ne puis consentir à l'ajournement du débat, parce que je considère la motion du député de Verchères comme une motion de non-confiance contre le gouvernement et contre moi-même personnellement. Il faut en disposer immédiatement. La présidence du Conseil exécutif a été créée pour moi, lorsque j'étais malade. Je n'y suis plus à cause des circonstances qui m'ont forcé à prendre la direction du département de l'agriculture, vu le départ de M. Rhodes et les difficultés que j'ai éprouvées à lui trouver un remplaçant. Pour donner un portefeuille à la minorité, j'ai dû nommer M. D. Ross, président du conseil. Je reprendrai cette charge dès que je le pourrai, mais qu'on ne me prenne pas à la gorge. J'aimerais mieux mourir à la peine que d'abolir le ministère de l'agriculture, mais je veux prendre le temps de choisir mes ministres comme je l'entends. Je prierais le député de Verchères de retirer sa proposition qu'il n'a sans doute pas faite de mauvaise foi, mais que je considère comme une expression de non confiance en

mon gouvernement et une insulte pour moi.

M. BOURBONNAIS retire sa motion d'ajournement.

M. LUSSIER désire savoir si la chambre croit qu'il agira noblement en retirant sa motion. Il est prêt à le faire.

M. BLANCHET dit qu'il ne croit pas devoir consentir au retrait de la motion.

M. PELLETIER propose alors comme amendement: "Que cette chambre, comprenant les circonstances difficiles dans lesquelles s'est trouvé le gouvernement pour le choix d'un ministre d'agriculture et d'un président du conseil, et vu les explications ministérielles qui viennent d'être données, passe au prochain ordre du jour.

Cet amendement est adopté sur un vote strict de parti, 36 contre 19. MM. Lussier et Monfette, moteur et secondateur de la motion principale, votant pour l'amendement.

M. MERCIER présente les résolutions relatives aux subsides des chemins de fer.

Il fait de longues observations sur la grande superficie de notre province qui se chiffre par environ 200,000,000 d'acres de terres et sur les beautés de cette province qui font l'admiration des voyageurs. La population qui habite cet heureux coin de terre ne demande que l'aide de l'Etat pour améliorer son sort.

M. BLANCHET dit que le premier ministre ne tenait pas le même langage il y a quelques années; il exprimait une opinion toute contraire. En 1885 nos adversaires d'aujourd'hui étaient convaincus qu'il fallait s'arrêter dans la voie du progrès. Notre politique était après avoir équilibré les finances, de diriger nos efforts vers la colonisation et l'agriculture.

Parvenus au pouvoir, nos adversaires ont complètement renié leurs opinions passées. Ils ne craignent plus la ruine, la banqueroute; ils se lancent hardiment dans une voie extravagante. Les dépenses que le gouvernement se propose de faire, si l'on peut en juger parce qu'on a laissé entendre jusqu'à ce jour, nécessiteront je crois un emprunt d'une quinzaine de millions. La province est-elle en état de supporter un tel fardeau? Il y a lieu d'en douter. Un emprunt de 10 millions nous impose un intérêt annuel de \$400,000 ce qui porte à 1 1/2 million soit la moitié de notre revenu annuel, le montant annuel à payer. Ce n'est pas être pessimiste que de redouter de terribles conséquences pour l'avenir de la politique actuelle du gouvernement. Il y a peut être de l'existence même de nos institutions provinciales.

Le chef de l'opposition ne désire pas discuter les résolutions maintenant. Il réserve ses observations pour la seconde lecture des résolutions.

La chambre se forme en comité sur les résolutions.

Ajournement à minuit.

Séance du 23 décembre.

L'Orateur prend le fauteuil à 11 30 heures.

M. MERCIER propose que la chambre considère à la prochaine séance des résolutions relatives à la culture de la betterave, à l'établissement d'un harras national et à l'inspection des fromageries.

M. SHEHYN soumettra à la prochaine séance des résolutions concernant l'émission de débetures provinciales pour payer la dette consolidée et pour autres fins.

M. MERCIER propose la seconde lecture des résolutions rapportées du comité général relative aux subsides à accorder aux chemins de fer.

M. McDONALD propose appuyé par M. Normand la résolution suivante, comme amendement:

Cette chambre se déclare prête à favoriser une politique de chemins de fer en rapport avec les moyens de la province, les besoins de l'agriculture et les progrès de la colonisation mais attendu que la dette flottante est aujourd'hui de \$6,726,033,86; attendu qu'en juin 1886 la dette flottante n'était que de \$2,586,222,88, attendu qu'à cette époque la dette consolidée n'était que de \$18,233,883,34; attendu qu'à cette époque le Premier-Ministre du gouvernement actuel déclarait à propos de certaines résolutions soumises à la chambre relativement à l'octroi de nouveaux subsides pour favoriser la construction des chemins de fer dans une motion de non-confiance dirigée contre le gouvernement du jour ce que suit: "Qu'il est évident qu'en contractant les nouvelles obligations que le gouvernement veut imposer à la Province celle-ci sera forcée de faire dans un avenir très rapproché des emprunts nouveaux de six à sept millions, ce qui porterait cette dette consolidée à environ 25 millions et augmenterait le service de nos intérêts et nos déficits annuels de 300 à 400 mille piastres."

Attendu que le gouvernement dont l'honorable Premier-Ministre est le chef endorse cette politique, attendu que depuis la date du mois de juin 1886, savoir au mois de juillet 1888, de nouvelles résolutions accordant des subsides à certains chemins de fer au montant d'au-delà de 3 1/2 millions ont été votées par cette chambre, attendu que la dette flottante est de \$6,26,033,86.

Attendu que la dette consolidée est actuellement de \$21,448,666,67, ce qui constitue une dette totale de \$28,210,700,33, sans tenir compte du coût des nombreuses entreprises mentionnées au discours du trône.

Attendu que dès le 21 avril 1885, l'honorable M. Mercier, dans une motion de non-confiance présentée contre le gouver-

nement Ross à la Chambre d'Assemblée affirmait que la province était, dès cette époque, exposée à un désastre financier qui devait la conduire à la taxe directe ou à la banqueroute.

Cette chambre regrette d'avoir à constater que malgré la gravité de l'état actuel de nos finances, le gouvernement persiste à augmenter les dépenses ordinaires de l'administration dans une telle mesure que nous ne pouvons entrevoir aucun moyen efficace de mettre sa politique à exécution sans avoir recours à de trop lourds impôts sur certaines industries particulières et sur le peuple en général.

Cet amendement est rejeté sur une division de 40 contre 20;

Pour: MM. Blanchet, Robertson, Hall, Nantel, Poupore, Desjardins, Villeneuve, Marion, McDonald, McIntosh, Duplessis, Beauchamp, Owens, Spencer, England, Johnson, Grenier, Normand, Bédard, Martin,—20.

Contre: Mercier, Shehyn, Robidoux, Langelier, Duhamel, Boyer, Bernatchez, Rocheleau, Tessier (Portneuf), McShane, Desmarais, Tessier (Rimouski), Cardin, Rinfret, Laliberté, Déchêne, Turgeon, Bazinet, Rochon, Fitzpatrick, Bisson, De Grosbois, Rainville, Brunet, Carrier, Pinault, Chênevert, Béland, Gosselin, Lowell, Lalonde, Marcotte, Côté, Monfette, Ste-Marie, Pelletier, Pouliot, Parent,—40.

M. SHEHYN propose la seconde lecture des résolutions relatives aux licences.

M. BLANCHET—Ces résolutions contiennent une question importante au point de l'autonomie provinciale et du revenu que nous pouvons retirer de la vente en gros. Le gouvernement y exprime un doute sur notre droit de légiférer sur la vente en gros des boissons. Il s'appuie des décisions judiciaires. Ce n'est pas un critérium de certitude. Les jugements ne décident pas la question, la jurisprudence n'est pas établie.

En 1864, les conseils municipaux de cette province avaient le droit de prohiber la vente des liqueurs; en 1866, l'acte municipal du Canada leur donnait le même droit. Pendant que cette loi était en vigueur l'acte de la Confédération fut passé; il confirmait nos pouvoirs sur ce point. Rien depuis n'est venu changer cet état de chose. Il n'est donc pas sage pour nous de faire, dans un document qui sera transmis au pouvoir fédéral, une déclaration exprimant un doute sur nos droits en cette question. Il serait plus sage et plus digne d'affirmer au contraire notre droit et de le défendre. Nous allons perdre de gaieté de cœur, sans nécessité, une source importante de revenus. En face du doute exprimé sur nos pouvoirs dans la résolution soumise, le gouvernement fédéral n'hésitera pas à dire que lui-même n'a pas de doute que ce droit lui appartient et que nous avons en tort de combattre l'acte fédéral des licences de 1883. Le gouvernement fédéral qui avait dans le temps renoncé au droit que nous lui abandonnons aujourd'hui, trouvera notre conduite étrange, ridicule même.

Le premier ministre, qui s'est toujours posé comme le champion de notre autonomie, eût dû être le dernier à faire cette concession maladroite et ruineuse pour nous. Le chef de l'opposition propose l'amendement suivant: Que la présente résolution ne soit pas adoptée mais qu'il soit résolu: Qu'avant et lors de la passation de l'Acte de l'Amérique Britannique du nord, le parlement du Canada avait délégué aux conseils municipaux dans le Bas-Canada le pouvoir de faire des règlements sur les sujets suivants: Pour permettre la vente des liqueurs vineuses, alcooliques et enivrantes sous telle limitation qu'il considérera expédient. Pour déterminer sur quelles restrictions et conditions et de quelle manière le percepteur du revenu de l'intérieur pour le district accordera des licences aux boutiquiers, aubergistes ou autres personnes, pour vendre ces liqueurs.

Nul inspecteur du revenu n'exercera de licence pour la vente de ces liqueurs dans une municipalité où telle vente a été prohibée par règlement ni dans une municipalité où a été passé un règlement pour déterminer dans quelles restrictions et conditions ces licences peuvent être accordées, autrement qu'en conformité des dispositions du règlement; pourvu qu'une copie de ce règlement ait été transmise à l'inspecteur du revenu par le secrétaire trésorier;

Que le même acte a conféré à cette législature le pouvoir de faire des lois exclusivement sur les sujets suivants: Les institutions municipales dans les provinces. Les licences des boutiques, des cabarets, d'auberges, d'encauteurs et d'autres licences dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux.

Que les dispositions en dernier lieu citées dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord sont et ne peuvent être que la reconnaissance expresse et formelle des pouvoirs dont jouissaient cette province et les conseils municipaux à l'époque de la confédération: Qu'il soit en conséquence résolu: Que cette chambre est d'opinion que la législature a toujours eu et a encore le droit exclusif de faire des lois. Relativement aux licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encauteurs et autres licences dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux ou municipaux.

2o Relativement aux institutions municipales.

Et que les droits et les pouvoirs ainsi conférés à la législature ont toujours été et sont encore exercés par elle depuis 1860 ainsi que le démontrent les dispositions de nos statuts.

Que la tentative de la part du gouvernement de référer cette question aux autorités fédérales, avec prière de faire disparaître tout doute à ce sujet, est un abandon de droits précieux et importants au point de vue de notre autonomie et de nos revenus et doit être sévèrement condamnée par cette chambre.

L'amendement est rejeté sur une division de 41 contre 21.

La chambre s'ajourne à 1 heure.

Séance du 26 Décembre.

Les résolutions concernant un emprunt de dix millions sont soumises à la chambre.

Voici quelques uns des motifs qui les appuient:

Attendu que les obligations non contestées de la province, mentionnées dans le préambule de la loi 50 Victoria, chapitre 2, s'élèvent à \$4,037,624,89, en sus des réclamations contestées existant avant le 29 janvier, 1887, et sur lesquelles des montants considérables ont été payés depuis, sans qu'il y eût été pourvu par le dit emprunt;

Attendu que le produit de l'emprunt fait en vertu de l'acte susdit a été de \$3,378,332,50;

Attendu que des crédits de chemins de fer ont été votés en 1888 pour un chiffre d'environ \$3,000,000;

Attendu qu'une nouvelle dette de \$462,911,00 a été créée par la loi 51-52 Victoria chapitre 13, pour obtenir le règlement final d'une question, pendante depuis près d'un siècle, sur la cession des biens, dits "Biens des Jésuites," estimés à plusieurs millions de piastres, et que la part afférente aux institutions catholiques, à la suite de cette cession, savoir: \$400,000,00, a été payée;

Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire une prison nouvelle, d'agrandir et de réparer les palais de justice et les écoles normales à Montréal, de bâtir de nouveaux palais de justice dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, et une nouvelle école normale à Québec, racheter des débetures émises par la ville de Fraserville pour la construction d'un palais de justice à cet endroit, de construire des routes de sûreté et de faire des grosses réparations urgentes dans les palais de justice des districts ruraux; et que des sommes considérables sont requises à ces fins;

Attendu que cette province pourrait être appelée à pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou de plusieurs asiles d'aliénés, en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage;

Attendu que la construction de ponts en fer et de grandes routes de colonisation; le maintien des écoles du soir pour les classes ouvrières des villes et des campagnes, les crédits spéciaux et nouveaux pour aider davantage les écoles élémentaires primaires, et la construction de couvents, de collèges et d'académies pour l'instruction secondaire; et l'empiétement des chemins dans les municipalités rurales, ont nécessité et vont nécessiter des dépenses importantes;

Attendu que des crédits nouveaux, s'élevant à plusieurs millions de piastres, sont votés, pendant la présente session, comme étant indispensables au couronnement de la politique de chemin de fer sanctionnée par les législatures précédentes;

Attendu que d'autres dépenses imputables au capital, sont devenues nécessaires dans les circonstances et sont requises dans l'intérêt public;

En conséquence il est résolu: Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, une somme n'excédant pas en total dix millions de piastres et, à cette fin, à émettre des obligations ou bons portant un intérêt annuel de pas plus de quatre pour cent.

DECES

A Ste Geneviève de Batiscan, le 23 Décembre courant (1890) Marie-Anne Stella, Agée de 2 ans et 4 mois, enfant bien-aimée de Ls. Deshaies, Ecr., N. P.

BAZAR ANNUEL AU PROFIT DE L'HOPITAL

Le nouveau comité des Dames de charité se compose de: Mesdames S. Dumoulin Présidente, O. Carignan Vice-Présidente, Mademoiselle D. Godin Trésorière, Mesdames E. Gervais, O. Brunelle, La Arcand, E. Gérin, El. Panneton, P. Godin, Thos. Bourinval, Jos. Dufresne, H. Lajoie, F. Farmer, L. D. Piquin, F. X. Bellefeuille, E. Ad. Gélinas, U. Barsau, H. Bettez, et S. Panneton. Chacune d'elles recevra avec gratitude tout objet qui lui sera adressé pour aider au Bazar qui s'ouvrira le 4 janvier prochain, sous le distingué patronage de Sa Grandeur Monseigneur des Trois-Rivières.

Par ordre MAD. M. DENÉCHAUD Secrétaire.

AVIS AUX MERE—Le SROP CALMANT DE Mrs Winslow devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amolli ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq centes la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calmant de Mrs Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

PRETS D'ARGENT

Sur signatures solvables, escompte de valeurs commerciales à 3 et 6 mois, intérêt 50/100 l'an, discrétion garantie. On traite avec la province. Ecrire en joignant la réponse franco P. O. Box 1553, Montréal. 11 Déc. 1890.

AVIS DE FAILLITE.

Dans l'affaire de J. A. DUPONT, marchand de vins,

Insolvable.

Le soussigné vendra par encan public, au magasin du failli, rue du Platon, Trois-Rivières, mardi le 30 décembre 1890, à dix heures A. M., l'actif du dit failli, comme suit:

Table listing assets: Vins et liqueurs... 1583 02, en douane... 417 40, Roulant et fixitures... 203 20, License... 83 33, Balance du loyer... 95 33, Dettes de livres... 626 40, Total \$3007 68

Les conditions de la vente seront données sur les lieux le jour même.

L'inventaire et la liste des dettes sont déposés au bureau du curateur et peuvent être examinés tous les jours.

Le magasin sera ouvert la veille de la vente,

F. VALENTINE,

Curateur.

No 188, rue Notre-Dame,

Trois-Rivières.

JOHN RYAN,

Encanteur.

Trois-Rivières, 22 déc. 1890.

La seule Loterie étant sous la protection du GOUVERNEMENT NATIONAL DU

MEXIQUE

LA LOTERIE

BENEFICENCIA PUBLICA, CHARITE PUBLIQUE (FONDÉE EN 1878)

N'ayant rien de commun avec aucune autre institution se servant du même nom.

LE PROCHAIN TIRAGE MENSUEL aura lieu dans le Pavillon Mauresque, à Mexico, JEUDI, LE 8 JANVIER 1891.

Prix Capital - \$60,000

Par les conditions du contrat la compagnie doit déposer le plein montant de tous les prix compris dans le tirage, avant de pouvoir vendre un seul billet et recevoir le permis officiel suivant.

CERTIFICAT.—Je, par les présentes certifie que la Banque de Londres et Mexico a en dépôt les fonds nécessaires pour garantir le paiement de tous les prix qui seront gagnés au tirage de la Loterie de Bienfaisance Publique.

APOLINAR CASTILLO, Intervenant.

Depuis la compagnie est requise de distribuer cinquante-six pour cent de la valeur de tous les billets un dixième proportion plus élevée que celle de l'imprimeur quelle autre loterie.

80,000 Billets, à \$1.00, --- \$320,000,000

Prix des Billets, en Argent Américain

Billet entier \$1, demi billet \$2, quart billet \$1.

Table listing prize amounts: 1 Prix capital de \$60,000... fait \$60,000, 1 Prix capital de 20,000... fait 20,000, 1 Prix capital de 10,000... fait 10,000, 1 Grand prix de 2,000... fait 2,000, 3 Prix de \$1,000... font 3,000, 6 Prix de 500... font 3,000, 20 Prix de 200... font 4,000, 100 Prix de 100... font 10,000, 249 Prix de 50... font 12,450, 554 Prix de 20... font 11,080

PRIX APPROXIMATIFS.

150 Prix de \$50, approximatif au prix de \$9,000.

150 Prix de \$50, approximatif au prix de \$20,000.

150 Prix de \$10, approximatif au prix de \$10,000.

799 Prix terminaux de \$10, décidé par le prix de \$60,000.

2276 Prix se montant à \$178,350

Tous les billets gagnant vendus aux Etats-Unis sont payés en monnaie ayant cours aux Etats-Unis. Agents demandés partout.

Envoyez par lettres ordinaires, l'argent, les mandats de poste ou traites qui sont émises par toutes les compagnies d'express.

Adressez,

U. BASSETTI,

MEXICO, MEXIQUE.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE

24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES (Vis-à-vis le Marché.)

POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du gaz bilairant au bureau ou à domicile (sur demande).

CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 26 décembre 1890

PHARMACIE



HOERNER

PHARMACIE HORNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC  
No. 6, DES FORGES  
(Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils.)

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

LA MERVEILLE DU SIECLE!



NOUVELLE TEINTURE AMÉLIORÉE  
POUR TEINDRE CHEZ SOI.  
L'Eau seulement est nécessaire pour l'employer.

10<sup>c</sup> le paquet. En vente partout. Si votre marchand ne les garde pas envoyez directement au fabricant.

J. S. ROBERTSON & Cie  
Montréal.



La Chevelure, c'est la Santé!

Le REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie le Têtu et fait disparaître les PELLES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraîchissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est le plus exempté de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 50 cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire.

1228 et 1240 RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL.

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur

BISQUIT DUBOUCHE & CIE  
GOGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin le 7 juillet 1899.

A VENDRE.

DEUX TERRAIN situés sur les rues Notre-Dame et St Philippe, portant les numéros 466 et 468 des plan et livre de renvoi officiel du cadastre d'enregistrement pour la cité de Trois-Rivières, tout près du Loop-Line

— AUSSI —  
500 arpents de terre en bois debout, ou 5 lots de 100 arpents chacun seront vendus par lots si l'on n'a pas d'acheteurs pour les 500 arpents en bloc d'ici à 60 jours.

On réserve le LAC A LA PEINTURE et le LAC A LA MOUSSE.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 pour cent.

S'adresser à  
LUCKEROFF & FRÈRE,  
Rue du Platon,  
Trois-Rivières

A VENDRE DEUX lots de terre situés dans le township Radnor, Comté de Champlain lot No. 27 contenant 107 acres; lot No. 28 contenant 106 acres avec bâtisses.

Conditions faciles.  
S'adresser à  
HENRY M. BALGER,  
Trois-Rivières

Impressions de toutes sortes à ce Bureau

HUILE DOREE

Cette préparation nouvelle, qui se recommande déjà par le grand nombre de personnes qui s'en sont servies, Empêche la chute des cheveux et aussi la Guérison des pellicules sur le cuir chevelu.

Toute personne qui commence à perdre ses cheveux en arrête la chute. Il s'agit pour cela que de suivre la direction qui est sur la bouteille.

PREPAREE PAR

Mme Vve E. HAMEL,  
LFWEM, E. U

Dépôt à Trois-Rivières chez R. W. WILLIAMS, Pharmacien, coin des Rues Notre-Dame et du Platon.  
Dépôt à Québec chez Mlle CATELLIER, coin rues Desfossez et de la Chapelle, Saint-Roch.

BON MARCHÉ

PO R ARGENT COMPTANT.

TERRAIN à vendre, connu sous le nom de la " Ferme Sweezy," dans le haut de la rivière St-Maurice, et trois lots de terrains, en bois debout bien boisés, vis-à-vis de la ferme ci haut mentionnée, dans le township Turcotte, sur la grande rivière St-Maurice.

S'adresser à  
LUCKEROFF & FRÈRE,  
Rue du Platon,  
Trois-Rivières

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de \$5,000.00	100	2,500.00
1 do " 2,000.00	100	1,000.00
1 do " 1,000.00	100	500.00
4 Immeubles de 500.00	200	1,000.00
10 do " 300.00	300	900.00
30 Ameublements	300	3,000.00
60 do " 100.00	600	6,000.00
200 Montres d'or	200	10,000.00
100 do " 50.00	100	5,000.00
100 do " 25.00	100	2,500.00
1000 Services de toilette	1000	10,000.00
1000 Services de toilette	1000	10,000.00
2607 lots valant	2607	\$55,000.00

\$1.00 le Billet. 11 Billets pour \$10.00  
Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le jour de tirage.  
Le Secrétaire A. A. AUDET,  
Bureaux: 19 Rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

LOTÉRIE Nationale de Colonisation

Le 42ème tirage mensuel aura lieu le Mercredi, 21 Janv. 1891 A 2 hrs p. m.

Un immeuble de \$5,000

SOUS LA GARANTIE DE M. LE GÉNÉRAL A. LAFRANCE, Au profit de la Belle. Au profit de l'Église des Sœurs de la Providence de Québec. Fondée le 15 Juin 1844, sous le patronage de M. de La Roche, Québec, 32 Vie, ch.



BUREAU DE POSTE DE Trois-Rivières

15 Octobre 1890.

MALLES.	ARRIVÉE.	DEPART.
PAR CHEMIN DU PACIFIC		
Section Ouest.		
Express.		
Montréal et Ouest.....	12.15 P. M.	3.35 P. M.
Yamachiche, Rivière du Loup, Maskinongé, Berthier et Sorel..	"	"
Etats-Unis Est et Ouest.....	"	"
Ottawa.....	"	"
Section Est.		
Express.		
Québec et Est.....	4.20 P. M.	11.35 A. M.
Champlain.....	"	"
Batiscan et Ste-Anne la Pépée..	"	"
PAR GRAND TRONC		
Etats-Unis (Est).....	9.30 A. M.	11.20 A. M.
St-Gregoire.....	9.30 A. M.	"
Arthabaska et Cantons de l'Est	"	"
Nicolet et LaBaie.....	"	"
PAR TERRE.		
Bécancourt.....	9.00 A. M.	8.00 A. M.
Gentilly, St Pierre les Bequets	"	"
St Jean D. C. et la Riv. sud.....	"	"
St Maurice et St Narcisse.....	10.30 A. M.	1.00 P. M.
St Etienne, Forg. St Maurice..	"	"
Shawenago, Forg. St Maurice..	"	"
Valmont } 3 fois par semaine	"	"
} mardi, jeudi, samedi	"	"
PAR CHEMIN DE FER DE NOU		
Ottawa.....	8.00 A. M.	8.00 P. M.
Montréal.....	"	"
Québec.....	"	"
Grandes Piles.....	4.20 P. M.	8.00 P. M.
St Tite.....	"	"
Lac la Tortue.....	"	"
Grand'Mère.....	"	"
Ste Flore.....	"	"
Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 3.30 P. M. et 7.30 par chemin de fer de nuit.		

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.40 A. M. 3.00 P. M. et 7.15 P. M.  
Les lettres enregistrées doivent être maille 20 minutes avant le départ de chaque malle.  
C. K. OGDEN, M. P.  
Trois-Rivières, 15 Octobre 1890.

A VENDRE A BON MARCHÉ  
4 Lampes Wanzer qui se suspendent au plafond; elles éclairent sans cheminées et sont très commodes pour un magasin ou pour une maison privée. Aussi un poêle à charbon Boss-Burner. Le tout en excellent ordre.

S'adresser à P. M. CONNER  
Bijoutier, No 17 Rue du Platon

PROVINCE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.— Cour de Circuit.—No. 690.— Dosithe Lacoursière, Ecuier, marchand de la paroisse de Ste-Geneviève de Batiscan. D. mandeur, vs Joseph L'Heureux de la paroisse de St-Narcisse, district des Trois-Rivières, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.  
Trois-Rivières, 18 Octobre 1890.  
LOTTINVILLE & DESILETS,  
Greffier Cour de Circuit,  
District des Trois-Rivières.

Terre à Vendre  
Une magnifique propriété, située dans le bas du rang St-Jean, de la paroisse de St-Maurice, comté de Champlain. Cette terre est moitié en culture et moitié en bois, mais toute prête à être mise en état de culture; elle a 3 arpents de large par 20 de longueur, avec une bonne maison, grange, étable et dépendances.

Le tout en très bon ordre.  
S'adresser au sousigné sur les lieux.  
JEAN GAUTHIER,  
1 Octobre 1890.

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES  
AVIS PUBLIC.  
EST par le présent donné que la corporation de la cité des Trois-Rivières fera application, à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la cité et les actes qui l'amendent dans les parties qui ont rapport à la collection des taxes, à l'émission de débetures et pour d'autres fins.  
L. T. DESAULNIERS,  
Sec.-Trés. Corpt. des T.-Rivières  
Hôtel-de-Ville  
Trois-Rivières, 23 Sept. 1890.

A VENDRE  
UN lot de terre de près de 200 arpents, situé dans la paroisse des Trois-Rivières, concession Ste Marguerite, a moins de deux milles de la ville, sur lequel il y a environ 50 arpents en culture, le reste en bois.

Il y a sur ce lot de belles sucreries et une quantité considérable de bois de commerce, tel que billots, bois de charpente, etc, etc.

Et comme ce grand terrain n'est qu'à une couple de milles environ de la ville il offre de grands avantages non-seulement pour le commerce de bois mais aussi pour celui qui désire se procurer une terre à bois.

2o. UN autre lot situé en la même paroisse au lieu appelé le "Rochon" d'environ cinquante arpents en superficie aussi en bois de bout.

Ces deux terrains seront vendus soit par partie soit d'un seul lot.

3em. Un emplacement situé en la cité, Rue des Prisons, d'environ 45 pds. X 125 pds. avec une maison et autre dépendance.

S'adresser pour cela à  
LOUIS DESMARAIS,  
No 34 Rue St Pierre.  
Soit au bureau de  
P. DESILETS, N. P.  
No. 19 Rue Bonaventure

Lajoie & Frere

Marchandises-Sèches  
En Gros et en Detail.  
ENSEIGNE DU MOUTON D'OR  
No. 138 Rue Notre-Dame,  
TROIS-RIVIERES.



Il invite spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.  
Des modèles sont attachés à l'établissement.  
22 Octobre 1878.

On exécute à cet atelier toute espèce d'impressions, aux prix les plus modérés.



ENTERRONS LA VIEILLE ANNEE

— EN PLAÇANT SUR SA —  
FOSSE UNE COURONNE FUNERAIRE

Choisie parmi la GRANDE VARIÉTÉ en magasin à la PHARMACIE DES TROIS-RIVIERES,  
Coin des Rues NOTRE-DAME & DU PLATON.

Et rejoignons nos parents, nos amans et nos amis en leur présentant un joli CADEAU acheté à cette Pharmacie populaire ou l'on a en magasin un excellent, riche et superbe assortiment de CADEAUX DE HAUTE NOUVEAUTÉ et à des PRIX TRES MODIQUES.

UNE VISITE S'IL VOUS PLAÎT.

Faites vos liqueurs, vos pâtisseries, vos jelées, etc., avec les EXTRAITS vendus à cette pharmacie et excellez vos voisins qui n'en font pas usage.

L'huile de Foie de Morue émulsifiée et COMBINÉE avec la QUININE et la PEPSINE préparée par Williams est la préparation par excellence. En employer une fois c'est être plus que convaincu de sa supériorité. CINQUANTE centimes la bouteille.

Cette préparation d'huile est très agréable au goût et digère très facilement.



LE REMEDE SIROP SAINT CYR

Continue à tenir son rang comme le meilleur remède pour guérison de TOUX, RHUMES, GRIPPE, ETC.

25 CENTS LA BOUTEILLE.

Seul Fabriquant,  
R. W. WILLIAMS

CHIMISTE.

Trois-Rivières, 9 Décembre 1890.

Donnera du Ton aux Nerfs,  
Donnera de la Force aux Muscles,  
Donnera de l'Embonpoint,  
D.L. Emulsion.  
Donnera de l'Appétit,  
Donnera du Soulagement aux Consomptifs,  
Donnera Fin à la Toux Chronique et guérira les Poumons.

REMEDES SAUVAGES ECLIPSANT De notre siècle

De J. E. P. RACICOT



PILULES MAGIQUES pour purgation.  
GOUTTES ROYALES contre dyspepsie et brûlaments d'estomac.  
ONGUENT MYSTERIEUX contre le rhûe.  
ONGUENT DE LORME contre le mal de matrice, points de côtés, contusions et maladies de rognons.  
SIROP PECTORAL contre la toux, bronchite, rhume, consomption.  
SPECIFIQUE contre le ver solitaire.  
HUILES VENERIENNE pour maladies secrètes.

Dépôt de mes remèdes dans tous les maisons ci-dessous: à Trois-Rivières, chez Maj. Lafontaine, No. 74 Rue St-Roch; Louis Dufresne, coin des Rues St-Georges et St-Philippe; J. A. Béland, No. 61 Rue Niverville; L. H. Dénéchaud, coin des Rues Deschamps et St-Pierre; chez Joseph Coulombe, à Ste-Angèle de Laval, P. Q.; chez Ed. Villeneuve, à Yamachiche, P. Q. et chez B. Tremblay, à Nicolet, P. Q.

J. E. P. RACICOT,  
HERBORISTE.  
1434, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

MATICO DE GRIMAULT & Cie.  
Pharmaciens à Paris.  
L'INJECTION de MATICO de GRIMAULT & Cie, acquise en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.  
CAPSULES de MATICO de GRIMAULT & Cie ne fatiguent pas l'estomac, comme le font toutes les capsules au copal liquide et au cubèbe, et guérissent rapidement.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES AU CANNABIS INDICA, DE GRIMAULT & Cie.  
Pharmaciens à Paris.  
La plus efficace des moyens connus pour combattre l'Asthme, l'Oppression, la Toux Nerveuse, les Catarrhes, l'Insomnie. (2)

Dans toutes les Pharmacies. Gros: Chez M. M. Lyman, 500 St. G. Montréal.

POUR CRAMPES, COLIQUES et toutes les Maladies des Intestins, servez-vous du PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS  
On peut s'en servir intérieurement et extérieurement. Il agit promptement et soulage presque instantanément les douleurs les plus aiguës.  
Soyez certain d'avoir le VÉRITABLE  
25c LA BOUTEILLE.  
Médecine et Nourriture Combinées  
L'EMULSION  
d'huile de Foie de Morue et Hypo de Chauix et Soda  
Augmente le Pesanteur, renforce les Poumons et les Nerfs.  
Prix, 50c et \$1.00 la bouteille.  
Le clergé et orateurs publics se servent des SPENCER'S CHLORAMINE PASTILLES  
Pour éclaircir et renforcer la voix. Elles guérissent les enrhumements et les maladies de la gorge.  
Prix, 25c la bouteille.  
Echantillons gratis sur demande aux pharmacies.  
AUX MERES  
PALMO-TAR SOAP  
(SAVON PALMO-GOUDRON)  
Est indispensable pour le bain, la toilette et surtout pour les enfants pour nettoyer le cuir chevelu et la peau.  
Le meilleur Savon connu pour les Dôles  
PRIX, 25 Cts.

Blancs de toutes sortes à ce bureau.

Feuilleton du JOURNAL.

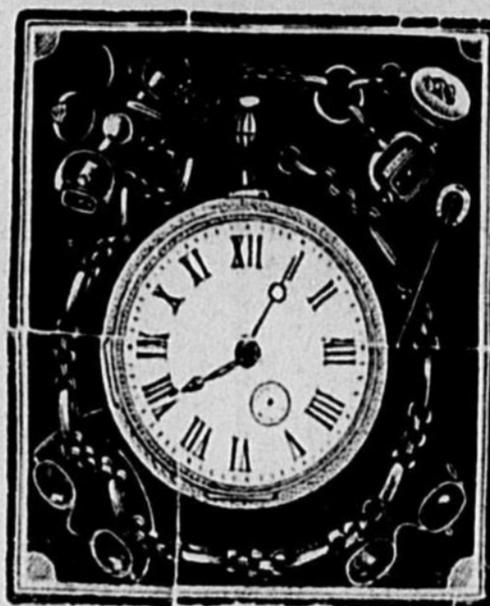
DANS LES FORETS D'AMERIQUE

— Je suis toujours pour un bonne conscience, dit Cap, ne lâchant point son idée... il ne faut rien avoir à se rapprocher au moment de la mort. Je vois que vous êtes dans la bonne voie... J'ai pourtant été tenté trois fois dans ma vie, et je dois dire que j'ai faibli intérieurement; j'ose pourtant espérer qu'il n'y a rien eu qui puisse inquiéter un honnête homme à ses derniers moments... La première fois, j'avais trouvé dans les bois un paquet de peaux appartenant à un Français. Il chassait de notre côté de la frontière, ce n'était pas son droit; il y avait là les vingt six plus belles peaux de castor que j'ai jamais vues. Ce fut une rude tentation. La loi était presque pour moi mais je pensai que la loi n'avait pas été faite par nous autres chasseurs, que le propriétaire avait pu fonder de grandes espérances sur ce trésor; je laissai les peaux à leur place... La seconde épreuve ne fut pas moins forte: je trouvai un jour dans une cachette un fusil, le seul assurément qui pût lutter avec Tue-Daim. Si je m'en étais emparé, si seulement je l'avais fait disparaître, du coup je devenais le premier tireur du pays: je restais sans rival. Je vous dirai que j'étais bien loin d'être aussi habile que je le suis devenu depuis; mais j'étais ambitieux, entreprenant; pourtant, grâce à Dieu! je sus triompher de la tentation et le lendemain je triomphai aussi de mon rival. Ce fut la plus belle partie de tir qu'une garnison ait jamais vue: mon rival avait son fusil, j'avais Tue-Daim, et je l'emportai haut la main en présence du général... Ma dernière lutte contre le diable fut la plus rude; jugez-en, maître Cap; vous savez ce que je pense des Maingos; eh bien j'en trouvai un jour six profondément endormis dans un bois, leurs armes empilées à côté d'eux, à portée de ma main. Je pouvais les poignarder tous les uns après les autres; ils avaient mérité la mort et nous les poursuivions depuis plusieurs jours avec le Sarpent... Quel parti prîtes-vous? demanda Cap, qui oubliait complètement que son pauvre beau-frère agonisait à deux pas et attendait son retour... L'épreuve fut rude, j'y sus résister; et en fin de compte j'eus raison, car l'issue fut heureuse. Je ne touchai pas à un de leurs cheveux; je ne mis pas la main sur leurs armes, car je me méfiais horriblement de moi, sachant que je ne vois pas les Maingos d'un bon œil. J'attendis patiemment; leur somme finit, ils se remirent en route. Je les suivis, et, m'embusquant, tantôt d'un côté tantôt de l'autre, je fis si bien, qu'un seul put rentrer dans son village, et encore il boitait bien bas. Le Grand-Serpent, qui s'étaient arrêté en route pour abattre quelques pièces de gibier, me suivait, et quand il se rejoind les cinq chevelures des vagabonds étaient pendues à sa ceinture. Ainsi, comme vous pouvez le voir, en prêtant l'oreille à la voix de la justice et de l'honneur, il n'y eut rien de perdu non plus pour le profit... Cap grommela un assentiment, et comme ils étaient déjà depuis longtemps devant la porte du fort, ils entrèrent pour avoir une dernière entrevue avec le sergent Dunham... Mabel se tenant toujours auprès de son père, attentive et recueillie; sa douleur, très vive, ne l'empêchant point de prodiguer au mourant tous les soins si nécessaires à cette heure pour adoucir l'amertume de ce terrible passage. Pathfinder, sérieux et grave, n'avait pas besoin de faire grand effort pour mettre ses sentiments à la hauteur de cette triste situation; il avait toujours envisagé la mort avec respect; il la voyait là, malgré sa fermeté, avec attendrissement. N'était-ce pas un vieil ami qui allait se séparer de lui? La douleur de Mabel lui étreignait aussi le cœur, et augmentait son émotion et son respect. Seul maître Cap, bien qu'il aimât véritablement son beau-frère et que le chagrin de sa nièce lui fut pénible, n'entraînait pas aussi profondément dans la pensée solennelle de ce terrible moment. Il se mit à rappeler les circonstances de la mort de Muir et d'Arrowhead... Il fut interrompu dans sa narration par un soupir douloureux, promptement réprimé, et s'exhalant dans un coin obscur de la vaste pièce. Un ombre surgit, et Rosé-de-Juin gagna rapidement la porte... Le sergent avait oublié Arrowhead; il ne se souciait guère non plus de Muir; les liens qui l'attachaient à la vie semblaient relâchés, son visage demeurait sans expression. Il fit pourtant un effort quand Cap eut achevé son récit, et doucement il appela Eau-Douce. Jasper avverti ne tarda pas à paraître. Le sergent le regarda avec bonté et on lisait dans ses regards le vif regret des soupçons injustes qu'il avait conçus contre le jeune homme et l'ardent désir de l'en dédommager... Il régnait dans l'appartement un silence solennel: Pathfinder, Cap et Jasper se tenaient debout en face du lit du mourant Mabel était agenouillée sur l'un des côtés de la couche... "Sergent dit Pathfinder se décidant enfin à parler, bientôt nous serons dans

la même position que vous; nul ne sait le jour ni l'heure. Duradit votre vie, vous avez rempli votre devoir et vous pouvez par conséquent partir l'âme tranquille pour le grand voyage... — Oui, murmura Dunham d'une voix faible, j'ai tâché de faire mon devoir. Peut-être ai-je manqué... — Mon père! oh! mon père bien-aimé! dit Mabel... Le mourant se tourna doucement vers sa fille et lui dit... "Avez-vous parlé, Mabel? Avez-vous quelque chose à me dire? J'ai besoin d'être soutenu... Ah! il est étrange qu'un père s'appuie sur son enfant dans un pareil moment. Mabel, je ne suis pas sans inquiétude... — Mon père, placez toute votre confiance en Dieu invoquez son divin Fils, priez-le, demandez-lui le secours de sa main toute-puissante... — Ma fille, reprit le moribond, tu as raison; je voudrais pouvoir prier... j'ai oublié... — Mon père, je vais prier avec vous, pour vous, pour moi-même, pour nous tous; la voix la plus humble, la plus faible, peut toujours arriver à l'oreille de Dieu... Mabel était sublime et touchante à la fois dans cet acte de piété filiale; son calme égalait sa ferveur; elle oubliait sa propre douleur pour inspirer au blessé les pensées les plus consolantes. Ceux qui l'entouraient ne sentaient peut-être pas toute l'élévation de cette âme délicate; néanmoins elle devenait pour eux l'objet d'un respect et d'une vénération sans bornes... "Mon père, vous savez la prière du Seigneur, disait encore Mabel, vous me l'avez apprise vous-même quand j'étais enfant; récitons-la ensemble... Un sourire se montra sur les lèvres du moribond; il avait rempli son devoir de bon père au moins sur ce point, et de se l'entendre dire par sa fille dans un pareil moment, cela lui donna une inexplicable satisfaction... "Sois béni chère, enfant! sois béni!" murmura le sergent en plaçant avec peine sa main sur la tête de Mabel... Il garda le silence alors pendant un temps assez long, comme absorbé dans ses pensées; les assistants, profondément émus n'osaient faire le moindre mouvement. La fille du sergent pleurait... "Mabel, mon enfant, je vais vous quitter, continua le blessé et je n'ai pas eu le temps de goûter votre affection; j'emporte pourtant avec moi la conviction bien ferme de ce que vous valez... Mabel votre main; où est-elle? — La voici, mon père, la voici... Pathfinder, dit le moribond étendant le bras du côté opposé à celui où était Mabel, et où sa main rencontra celle de Jasper agenouillé en face de la jeune fille, prenez la main de Mabel; je vous la confie, mon ami; soyez un père pour elle, soyez l'un à l'autre ce qu'il vous plaira. Je vous bénis tous les deux... L'heure était trop grave pour faire remarquer à Dunham son erreur; d'ailleurs il rendit le dernier soupir en prononçant ces paroles, et en tenant unies dans les siennes les mains de Mabel et de Jasper Mabel, la tête enfoncée dans les couvertures ne s'aperçut de cette méprise qu'en se relevant au cri poussé par Cap quand il avait vu son beau-frère rendre l'âme. Elle vit les yeux de Jasper fixés sur elle elle sentit la pression de sa main; mais elle n'y songea point. Le poids de sa douleur lui parut devoir l'accabler longtemps et ne laisser place à aucun autre sentiment; ellesortit de la pièce où gisait le corps de son malheureux père pour aller pleurer et prier dans la solitude... Pathfinder, fort troublé, sachant à peine ce qui s'était passé, prit Eau-Douce par le bras et sortit du fort avec lui. Ils passèrent devant le feu, traversèrent la clairière et atteignirent sans parler le bord de l'eau... "Tout est fini, Jasper, murmura Pathfinder, le pauvre sergent est mort victime de la malice d'un Mingo: un sort pareil nous attend aujourd'hui ou demain... — Que va devenir Mabel? dit le jeune homme pour toute réponse, tout entier encore aux dernières scènes de l'agonie du sergent... — N'avez-vous pas entendu les dernières paroles de son père? Il me confie son enfant; c'est un dépôt so ennel que j'accepte; Mabel ne sera point abandonnée... — C'est un dépôt qu'on peut être fier d'accepter, et une charge que nul ne voudrait refuser!" et il y avait un peu d'amertume dans le ton de ces paroles... "Vous avez raison, mon ami, et, pour mon compte je pense que je n'étais point digne de cette mission. Non, je n'ai point d'amour-propre, Jasper; mais si Mabel Dunham ne veut point considérer et mon ignorance et mes imperfections, est-ce à moi de les faire voir pour refuser les legs du sergent? — Vous devez l'accepter reprit Jasper plus maître de lui, nul ne saurait vous en faire reproche au contraire... — Pensez-vous, mon garçon, dit le guipe avec une grande simplicité, que Mabel puisse être blâmée de prendre ce parti? Car tout le monde ne me juge pas aussi favorablement que vous le faites, vous et la famille du sergent, qui êtes des amis intimes. Les habitants des frontières sont en général envieux et jaloux. Il me semble, et j'en ai parfois souhaité, qu'il eût été préférable que Mabel eût de l'affection pour vous, Jasper, et que vous en eussiez pour elle; tout eût été mieux peut-être, plus à sa place, plus à l'abri de la critique parce que vous êtes plus jeune et que vous pourriez la rendre plus heureuse... (A continuer)

NEW REPEATING RIFLE MARLIN SAFETY MODEL 1890. SOLID TOP. SIDE EJECTING. Weight, 6 1/2 lbs. Using 32-20, 38-40 and 44-40 Cartridges. MARLIN FIRE ARMS CO., NEW HAVEN, CT., U.S.A. LYMAN'S PAT. RIFLE SIGHTS. "IDEAL" RELOADING TOOLS. For Rifles, Pistols and Shot Guns. SEND FOR CATALOGUE A, SHOWING SIGHTS AND RIFLES OF LATEST DESIGN. ADDRESS: WM. LYMAN, BRIDGEPORT, CT. SEND FOR CATALOGUE B, SHOWING VALUABLE INSTRUCTIONS ON HOW TO PREPARE YOUR OWN AMMUNITION. MARLIN FIRE ARMS CO., BOX 6, NEW HAVEN, CT.

UNE CARTE A L'ADRESSE DU PUBLIC



P. M. CONNER No. 17, RUE DU PLATON, Trois-Rivieres.

Vient justement de recevoir 20 CAISSES d'Articles d'orfèvrerie provenant d'un fonds de banqueroute et qu'il n'a payé que 30 POUR CENT DANS LA PIASTRE. Ce sont des Montres, des Pendules, des bijoux en argent solide et en argent plaqué, des boutons de chemise et de poignets en or et en argent, des cannes de toutes sortes à pommeaux d'or et d'argent, etc., etc.

AUSSI: Articles de fabrique française de tout genre et de toute qualité pour tous les goûts. Tout sera vendu à des prix proportionnels aux prix d'achat. Ne manquez pas de venir faire une visite et examiner l'assortiment et les prix, avant d'acheter ailleurs. Bijouteries faites sur commande; on dore, on argente et on grave à court délai. Respectueusement etc., etc. P. M. CONNER, Importateur de Montres et de bijoux. 17 Rue du Platon, Trois-Rivieres.

GÉNÉALOGIE DU PEUPLE CANADIEN. Le seul peuple au monde dont chaque famille peut retracer son origine. 7 beaux volumes de 650 pages reliés 7 \$4.50 PAR VOLUME, \$4.50 PAYABLE PAR. Versements de 50c par semaine. Le Dictionnaire Généalogique est le seul livre qui peut vous mettre en possession des biens de famille et vous faire connaître vos titres aux héritages; le seul livre qui vous renseignera sur les noms et surnoms de toutes les familles canadiennes et leurs liens de parenté; ouvrage très précieux pour les fabriciens paroissiales, les conseils municipaux et les bureaux d'enregistrement. Pour autres informations ou pour les souscriptions directes, pour blancs de souscriptions, etc. s'adresser aux Editeurs EUSÈBE SENÉCAL & FILS 20-rue St-Vincent-20 MONTREAL.

Nos Prix en Gros. Sujets aux fluctuations du Marche. Farine blanche de choix \$1.50, 2.10, 2.25. Farine forte américaine 2.40. Pain de 6 lbs par douz. 1.80. Graisse fairbank's par lot. 1.75. " " chaudière 3 lbs, 5 lbs, 10 lbs et 50 lbs. Raisin Valence frais \$ 0 7 1/2. Thés depuis 11 1/2 c. à 36. Vermicelle boîte 5 lbs. \$ 0 35. Biscuits depuis 6 c. en montant. Cornichons qualité extra par gallon. 55. Vinaigre Malt et Blanc extra. 35. Salspêtre de Bristol par doz. 7 50. Empoie boîte de 40 lbs. 5. Plancher à laver par doz. 1.25, 1.45 et 1.65. Balets 2 et 3 cordes par doz. 1.35 et 1.65. Allumettes Dominion. 2 50. Globe lampe par boîtes la doz. 35. Savons depuis 1.50 la boîte. Resine par 100 lbs. 1 10. Grue de Bié blanc. 19 00 la tonne. Son de Bié. 17 00 la tonne. Graines de mil. " Trèfle rouge. " Vermont. Pois bien beau par 66 lbs. 95. Bié-d'Inde jaune par 56 lbs. 60. Belle Avoine par 36 lbs. 40. Fèves blanches de choix. 2 00. Plâtre pour la terre. 1 20. Phosphate 28 00 et 22 00 la tonne de 2,000 lbs. Whiskey 50 O. P. \$2 99 gallon. Rye 25 U. P. \$1 54 gallon. Demandez nos prix pour Liqueurs, Vaisselles, Verreries, Articles de fantaisie, etc., etc. Correspondance sollicitée. L. T. CORMIER, Magasin, Nos. 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivieres Telephone No. 2.

Journal des Trois-Rivieres Journal Bi-Hebdomadaire ABONNEMENT: Un An \$2.00 Six Mois 1.00 EDITION HEBDOMADAIRE Un An \$1.00 Six mois 50 cts. Strictement payable d'avance. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit un mois avant l'expiration de son année. L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a. TARIFS DES ANNONCES Les annonces sont tolérées sur (Type Brevier), aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne 10 cents Insertions subséquentes, par ligne 05 cents Conditions spéciales pour annonces à long terme. Toute communication concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée à G. DESILETS & FRERE, Trois-Rivieres, P. Q.

IMPRIMERIE DU JOURNAL

On imprime à cette établissement avec plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville: Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissaires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc. Blanc desommaton, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billet, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque.

Pour les avocats Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, Pour les Notaires Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyers. Toute commande par écrit sera exécutée à l'instant. A Vendre A St. Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en briques, hangar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isidore Bergeron. Pour les conditions s'adresser à L. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrissette à St. Grégoire. St. Grégoire, 6 Mars, 1890.

Impressions de toutes sortes à ce bureau. Impressions de toutes sortes à ce bureau.